



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 033-200096980-20260223-23022026\_6-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### **DELIBERATION n°6 du 23022026 – Relative aux travaux Galostre - Maransin / Bayas**

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 18 heures 30, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des associations de Clérac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Date de convocation : 06 février 2026

Nombre de délégués : 31 délégués

Délégation : 31

Quorum : 16

Présence : 18

Pouvoir : 0

#### **Délégués Présents :**

Mesdames : Laud, Régis

Messieurs : Duban, Lavidalie, Balaesque, Lacaze, Barbot, Desse, Rondeau, Bayard, Chollet-Gabard, Badie, Masero, Ollivier, Verguet, Debien, Léger, Labeyrie

#### **Délégués excusés :**

Mesdames : Cellier, Fuzeau, Maubert-Sbile, Bureau, Pellerin, Blanc, Lhermite, Musseau, Yon, Coureaud

Messieurs : Roumegoux, Blanchet, Raymond, Boulon, Vallayes, Morassutti, Moucheboeuf, Gaudry, Pascaud, Thomas, Bernard, Besse, Bourreau, Busquets

Secrétaire de séance : Monsieur Verguet

#### **Assistaient à la réunion :**

M. LONDEIX, chargé de mission milieux aquatiques en charge des missions de direction

M. CASTAGNEDE--PAINDAVOINE, chargé de mission zones humides

Mme DEWAELE, chargée de mission milieux aquatiques

Mme GUIRAT-GILLIS, chargée de mission Natura 2000,

Mme ALBERT, secrétaire-comptable





## DELIBERATION n°6 du 23022026 – Relative aux travaux Galostre - Maransin / Bayas

### Mise en œuvre des travaux de remise en fond de vallée du Galostre

Considérant le plan pluriannuel de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary validé en 2016,

Considérant l'arrêté préfectoral portant autorisation et déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary du 14 juin 2018,

M. le Président présente au comité syndical le détail des travaux à effectuer sur le Galostre, pour le compte du plan pluriannuel de gestion des bassins versants de la Saye du Galostre et du Lary ainsi que plan de financement prévisionnel :

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux de restauration hydromorphologique sur le Galostre

| Prestation   | Coût prévisionnel (HT) | Organisme                                                                                                                                                                | Montant de l'aide attendue                     |
|--------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Travaux      | 342 000,00 €           |   | AEAG (50%)<br>171 000,00 €                     |
|              |                        |                                                                                      | CD 33 (10%)<br>34 200,00 €                     |
|              |                        |                                                                                       | SMGBV Saye Galostre Lary (40%)<br>136 800,00 € |
| <b>TOTAL</b> | <b>342 000,00 €</b>    | <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                             | <b>342 000,00 €</b>                            |



## **DECISION**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 033-200096980-20260223-23022026\_6-DE

**SLO**

Après avoir délibéré, le conseil syndical :

**ACCEPTE** le détail des travaux concernant la restauration hydromorphologique sur le Galostre sur les communes de Maransin et Bayas

**ACCEPTE** le plan de financement des travaux concernant la restauration hydromorphologique sur le Galostre dans les communes de Maransin et Bayas

**DONNER ORDRE** au Président de solliciter l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

**DONNER ORDRE** au Président de solliciter l'attribution des subventions du Conseil Départemental de la Gironde

Votes : Contre : 0

Pour : 18

Abstention : 0

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège du syndicat ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Fait à Clérac

Le 23 février 2026

Le Président,

**SMGCV SAYE GALOSTRE LARY**

Mairie

2 Esplanade Charles de Gaulle

33133 GALGON

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrage exprimés : 18